

Cérémonie de remise du prix Carbonnier

Merci Madame la Présidente pour ces mots,
Cher-es toutes et tous,
Cher-es collègues et ami-es,

C'est un grand honneur pour moi d'être ici devant vous aujourd'hui.

En septembre 2024, lorsque je m'appliquais, toujours très bien entouré d'ami-es fidèles sans qui cette thèse n'aurait définitivement pas eu la même allure, à en écrire l'introduction, m'assurer qu'il n'y avait pas trop de double-espaces et que les tirets étaient bien semi-cadratin, j'essayais de me rassurer en me disant qu'elle ne serait lue que par ma mère et les membres de mon jury de thèse. Je cherchais alors à minorer la diffusion d'un travail qui m'avait pris cinq années bien remplies et, sans doute plus implicitement, à esquiver la responsabilité de l'argument que je défendais, sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

18 mois plus tard, recevoir le prix Jean Carbonnier marque une étape que je vis avec joie et excitation mais aussi comme un rappel de ce qu'incombe le faire de faire de la science, produire des idées ... ce qui est souvent traduit aujourd'hui, par les détracteurs des sciences et particulièrement sociales, comme le fait de prendre position. Recevoir ce prix, c'est recevoir de la reconnaissance ... qui vient avec un peu de responsabilité : celle d'être à la hauteur des attentes que l'on pourrait associer à cette distinction et ce pour deux principales raisons.

- D'abord parce que c'est un prix qui ne porte pas n'importe quel patronyme et décerné par un Institut qui n'a pas non plus n'importe quel nom. Depuis trois ans, dans le cadre du cours magistral de sociologie du droit que j'anime à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, les travaux de Jean Carbonnier sont parmi les premiers que j'évoque à mes étudiants pour leur parler des échanges interdisciplinaires qui ont lieu entre droit et sciences sociales et des héritages féconds qui peuvent s'en revendiquer. Et ayant réalisé une thèse sur les politiques pénitentiaires, je ne peux que retrouver le nom de Robert Badinter avec une forme de familiarité.
- Ensuite, parce qu'être devant vous aujourd'hui transforme mon rapport à ma thèse, mon objet, mon argument. Ce qui était **ma** thèse, que je plaçais **moi-même** en touche en doutant de ma méthode, mon interprétation, se voit saluée, reconnue ... et a donc son propre parcours. Elle devient **une** thèse primée dont l'argument, le contenu, la démarche ont manifestement recueilli l'assentiment d'autres que moi. Ainsi, recevoir ce prix, c'est acté que mon travail vit dans d'autres espaces que ceux que j'arpente et aboutit à une forme de rappel de mes responsabilités : il est temps d'assumer et de défendre ce que j'ai écrit.

Alors, qu'ai-je écrit et que dois-je défendre ?

Ma thèse, dirigée par Jérôme Pélisse, PU à l'IEP de Paris, se concentre sur le recours aux acteurs privés lucratifs au sein des prisons françaises. J'y interroge l'intervention institutionnalisée de grandes entreprises dans le quotidien carcéral sous la forme de deux instruments appelés la gestion déléguée et les partenariats public-privé. Alors que l'administration conserve notamment les missions de surveillance, de greffe et de direction, la maintenance, la restauration des détenus et des personnels, la cantine, le transport, la buanderie, le travail et la formation professionnelle, voire même la santé à ses débuts deviennent des missions dévolues à des entreprises. Face à cette situation que je méconnaissais largement, j'avais de nombreuses questions : cela changeait-il quelque chose aux politiques pénitentiaires ? Comment cohabitaient fonctionnaires et salariés privés ? Comment l'administration s'assurait-elle de la bonne réalisation des prestations privatisées ? J'avais à cœur de non pas d'expliquer la décision du recours au secteur privé mais plutôt de saisir, sur 30 ans, le devenir d'une privatisation initialement voulue totale et finalement intermédiaire. Cela changeait-il les valeurs, les pratiques ? Quels conflits mais aussi quelles coopérations pouvais-je observer ?

J'ai rassemblé ces différentes questions au sein d'une énigme plus générale : que devient l'État lorsque celui-ci fait appel à des acteurs privés pour gérer une institution que l'on s'imagine trop rapidement être l'un de ses pré-carrés ?

Pour répondre à mes interrogations, j'ai suivi à la trace ce que je qualifie de privatisation des prisons. J'ai tenu, comme un sociologue de la prison, à me rendre derrière les murs, à la rencontre des travailleur·ses du carcéral. J'ai réalisé au total trois mois d'observation dans cinq maisons d'arrêt. Plutôt que de faire la sociologie d'un groupe professionnel en particulier, j'y ai rencontré des chefs d'établissement, passé un peu de temps avec des surveillants, accompagné des techniciens publics et privés. J'ai essayé d'aller du bâtiment administratif aux coursives, des vides sanitaires aux combles en passant par les cuisines rythmées par les centaines de repas à produire, les ateliers où le travail se fait rare et le temps parfois long... J'ai aussi pris ma casquette de sociologue de l'administration, ici pénitentiaire, pour réinscrire la prison dans un écosystème plus large. J'ai ainsi réalisé une campagne de plus de 110 entretiens avec des cadres publics comme privés, du niveau national ou agents du niveau local en passant par l'interrégional. Enfin, j'ai rassemblé de nombreuses archives, de cabinet de garde des sceaux successifs. En bref, en faisant de ma recherche une démarche multi-niveaux, multi-située, il m'a fallu me faire caméléon : circuler avec des surveillants un jour, déjeuner avec un préfet le suivant, et comprendre les subtilités d'un contrat de PPP le surlendemain.

En poursuivant l'objectif de mettre en lumière l'ensemble des étapes et activités entrant dans ce que je considère être la *production de l'enfermement*, ma thèse met en lumière un phénomène paradoxal. Dans le secteur pénitentiaire, la privatisation n'est pas synonyme de retrait de l'État. L'État ne disparaît pas avec l'introduction d'acteurs privés en prison. Plutôt, il se redéploie, il augmente ses capacités, il se redéfinit, il se formalise. En bref, il se forme et ce sous plusieurs coutures. Parmi celles-ci, je propose ici d'en retenir deux principales.

D'une part, l'introduction du secteur privé en prison est liée aux déploiements de politiques pénales et à la recherche, pour l'État, d'augmenter ses capacités coercitives. Comme au XIX^e siècle lorsque l'État recourait à des entrepreneurs privés pour développer un système carcéral, la privatisation contemporaine surgit lorsque les programmes de construction se multiplient et se confondent à des politiques économiques austéritaires. Entre quête de milliers de places de prison supplémentaires et recherche d'économies, certaines élites politiques et administratives ont appelé de leur vœu l'intervention d'acteurs privés qui, sous couvert de rapidité, d'efficacité, d'économie ou d'innovation, servait l'augmentation du parc carcéral tout en renouvelant des structures vieillissantes dont le budget de maintenance a été longuement négligé. Cela a abouti, depuis la fin des années 80, à parfois standardiser mais surtout industrialiser la construction et la gestion pénitentiaire française.

D'autre part, je montre que la privatisation conduit à déformer puis reformer l'État. S'il est clair que le recours au secteur privé participe initialement à brouiller les rôles et les responsabilités de l'administration publique et des entreprises, leur cohabitation produit aussi de nouvelles délimitations. Celles-ci sont d'abord politiques : que déléguer au secteur privé ? Pour quelles raisons ? Avec quels risques ? Pourquoi la sécurité est-elle régaliennne alors que l'alimentation ne l'est guère ? Et quid de la santé, d'abord privatisée pour redevenir publique ? Elles sont ensuite professionnelles : alors que l'État était jusqu'alors, pour certains agents, un impensé, il devient une entité avec un « cœur de métier », une « mission régaliennne », reléguant à d'autres des activités vues comme périphériques, peu importantes ou symboliquement dévalorisées. Autrement dit, la présence d'acteurs non-étatiques conduit l'État à être omniprésent dans les discours : on s'en revendique, on s'en distancie, on l'interprète et parfois on le réimagine.

Il y aurait bien d'autres dynamiques dont j'aurais voulu vous parler aujourd'hui, mais pour ceci, je vous invite à lire ces 600 pages parfois un peu tristes mais dont je ne peux que vous recommander la lecture.

Si l'on débute souvent ce genre de discours par des remerciements qui, parce qu'ils se situent justement au début, font des noms que l'on égraine des balises bien souvent noyées dans le flot de paroles qui leur succèdent, j'aimerais plutôt conclure en saluant ceux et celles qui ont aussi leur part de responsabilité dans cet argument. Outre mon directeur Jérôme Pélisse (qui est donc très très responsable), je peux citer quelques collègues et amies, Mathéa

Nathan Rivet

Boudinet, Damien Garcia, Cécile Lavier, Julie Oudot. Bien-sûr mon compagnon Lucas Puygrenier. Je remercie enfin l'Institut Robert Badinter, ses équipes et les membres du jury du prix Carbonnier qui par leur lecture attentive et leur travail deviennent eux aussi un peu responsable de la réception de cette recherche et qui, je l'espère, défendront mes résultats comme je les ai défendus aujourd'hui.

Je vous remercie encore et me fait une joie de la discussion qui s'ouvre.